



SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS
14, rue Jan Palach Z.A. de la Lorie
44800 SAINT HERBLAIN
Tél. / Fax : 02.40.59.35.42
Portable : 06.07.73.65.51
Email : ncs.formation@orange.fr



ANNEXE 1 : PROGRAMME

INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE

PERSONNEL ENCADREMENT TECHNIQUE FORMATION PREALABLE

REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012
Activités relatives à l'Article R 4412-139 du Code du Travail

Objectif pédagogique : Être capable d'appliquer et contrôler les procédures recommandées pour les activités sur des matériaux amiantés de la sous-section 4 en toute sécurité.

Personnel concerné : Responsable d'établissement, Conducteur de Travaux, Personnel Administratif responsable (l'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques).

Conditions préalables : La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Pré-requis :

- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)
- Employé âgé de plus de 18 ans.
- Employé en CDI dans l'entreprise.

Méthodes et Moyens pédagogiques :

- **Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)**
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la **plateforme pédagogique**.



Intervenants :

Gérard QUELMÉ, Formateur Certifié INRS et OPPBTP
Coralie QUELMÉ, Formatrice sous-section 4

Documents remis aux stagiaires :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.

Programme :

- Connaître le risque amiante
- Connaître les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions
- Connaître les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions
- Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention
- Etablir et transmettre le mode opératoire
- Connaître la démarche de prévention des risques
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques
- Connaître les principes de la ventilation
- Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations
- Identifier, les situations d'urgence organiser leur gestion

Sanction de la formation :

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.

Durée : 5 journées soit 35 heures.

Horaires: Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00